

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20241209-24_05_16-DE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.05.16

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

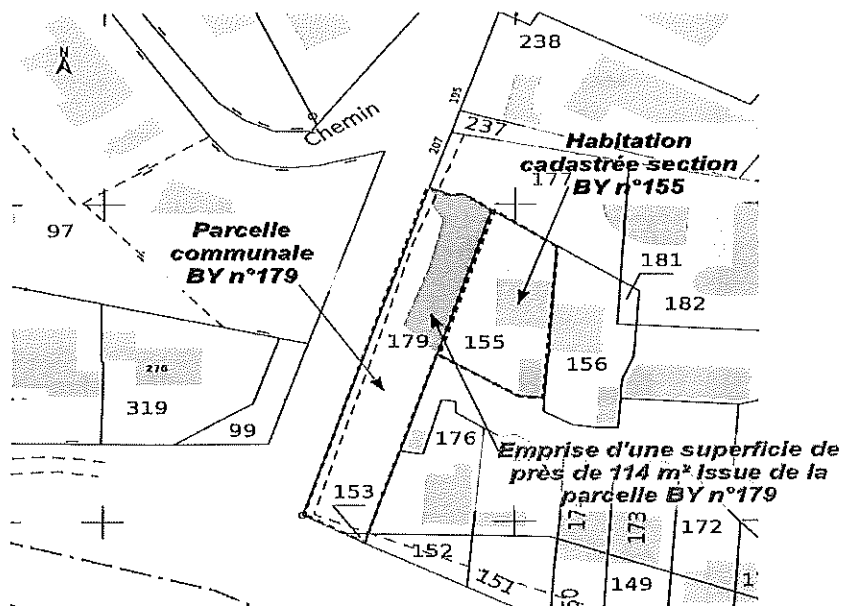
Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DÉSAFFECTATION ET
DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE
COMMUNALE
CADASTRÉE BY N°179,
SISE CHEMIN DE LA
GARDURE –
LOTISSEMENT LA
CLAIRIERE ET D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 114 M²

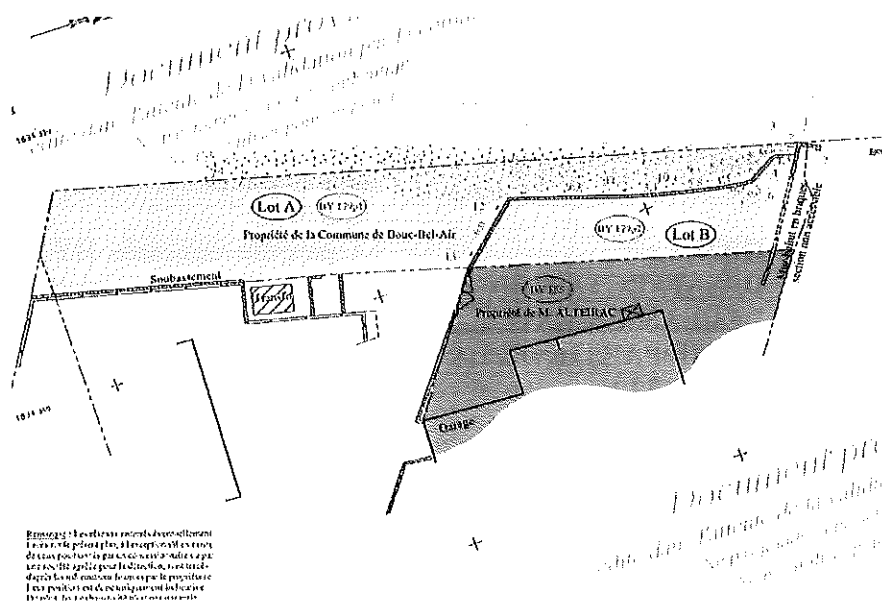
La parcelle cadastrée BY n°179, située chemin de la Gardure – Lotissement La Clairière et d'une superficie totale d'environ de 434 m², appartient à la Commune.

L'extrémité Nord-Est de ladite parcelle (*lot B sur le plan ci-dessous*), d'une superficie d'environ 114 m², a été aménagée, de très longue date, comme espace d'agrément par les propriétaires de l'époque de l'habitation limitrophe, sise Chemin de Gardure – Lotissement La Clairière n°1 et cadastrée section BY n°155.

Localisation de la parcelle communale et de l'emprise précitée :



Plan - Zoom sur l'emprise précitée (Lot B) d'une superficie de près de 114 m²



Le propriétaire actuel de ladite habitation, M. ALTEIRAC Anthony, a sollicité auprès de la Commune la régularisation de cette situation.

L'emprise précitée est située en zone UC au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BOUC BEL AIR.

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.16

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_16-DE

S'LO

Cette emprise, d'une superficie d'environ 114 m² et correspondant à une partie des espaces d'agrément et du jardin de l'habitation cadastrée section BY n°155 :

- ne présente pas d'intérêt ou d'enjeux spécifiques pour la Commune,
- n'est ni affectée à l'usage direct du public, ni affectée à un service public,
- et ne fait pas l'objet d'aménagements indispensables à l'exécution des missions d'un service public.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle communale cadastrée BY n°179, d'une superficie d'environ 114 m², en tant qu'elle n'est ni affectée à l'usage direct du public, ni affectée à un service publics et qu'elle ne fait l'objet d'aucun aménagement indispensable à l'exécution des missions d'un service public,
- de prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 26 novembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

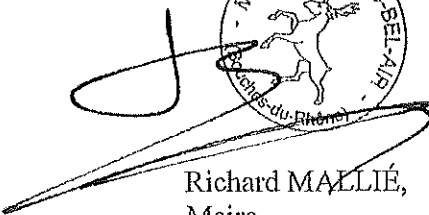
A l'Unanimité,

CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle communale cadastrée BY n°179, d'une superficie d'environ 114 m².

PRONONCE son déclassement du domaine public dans le domaine privé de la Commune.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le et
de la publication le 17/12/2024


Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 013-211300157-20241209-24_05_16-DE